APRÈS ART. 27 N° **405**

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 405

présenté par Mme Magnier, Mme Bellamy, M. Albertini, M. Favennec-Bécot , M. Lemaire, M. Benoit, M. Larsonneur et Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.